



Droit d'habitation successorial sur le bail du logement social

Par **Nida07**, le **24/06/2021** à **12:23**

Bonjour,

Suite au décès de mon mari survenu en février 2021, dans le projet d'acte de notoriété, nous voudrions avoir plus de présitions sur le point suivant:

- si les enfants du premier mariage ont le droit au bail social

en sachant que le loyer et les chrages sont payés par la conjointe survivante.

- si l'usufruit et le doit viager d'habitation sur les logements sont appliqués au bail social même si le bail a été changé (après le décès) au nom de la conjointe survivante.

Merci de votre réponse conernant mon cas

Cordialement